

CONTRAT D'ÉQUIPE

GNG1503, Section B

No. d'équipe _____

Membres de l'équipe :

- 1- Akpa Anne Christelle
- 2- Housni Bachir Daher
- 3- Kaya Gédeon
- 4- Valmedé Ségolène
- 5- Zombré Albert

1. Jour, heure et lieu des réunions régulières de l'équipe

- Lundi de 18h à 20h à l'université d'Ottawa
- Vendredi de 18h à 20h à l'université d'Ottawa

2. Méthode de communication

Pour une bonne marche de l'équipe nous adopterons les méthodes de communication suivantes:

- le face à face dans les salles d'étude ou tout autres lieux appropriés
- Des groupes de discussion sur les réseaux sociaux seront créés pour un contact quasi-permanent
- Nous communiquerons aussi par vidéoconférence

3. Prise de décision

Les décisions seront prises par vote majoritaire.

4. Méthode pour fixer et suivre l'ordre du jour des réunions (Qui fixera chaque ordre du jour? Quand? Comment les membres de l'équipe seront-ils informés/rappelés des réunions? Qui a la responsabilité que l'ordre du jour soit suivi lors d'une réunion? Qu'est-ce qui sera fait pour garder l'équipe sur la bonne voie lors d'une réunion ?):

- Madame Akpa Anne Christelle se chargera de fixer à la fin de chaque réunion les ordres du jour et de les rappeler aux membres.
- Les membres du groupe seront tenu informés ou rappelés des réunions par le biais de nos différentes méthodes de communication à savoir le face à face (la réunion suivante sera annoncée ou rappelée à la fin de la rencontre qui la précède) et les groupes sur les réseaux sociaux.
- Pour garder l'équipe sur la bonne voie lors d'une réunion un système de prise de parole juste et égalitaire sera adopté. En effet tous les membres du groupe auront droit au même temps de parole dans chaque session. Aussi des pauses régulières seront prises pour éviter toute frustration. Pendant ces pauses il sera interdit de parler du projet et obligatoire de se parler entre membre de l'équipe pour mieux se connaître et décompresser ce qui veut dire que les téléphones y seront interdits.

5.Méthode de tenue des dossiers (qui sera responsable de l'enregistrement et de la diffusion des procès-verbaux? Comment et quand les procès-verbaux seront-ils diffusés? Où seront gardés tous les ordres du jour et les procès-verbaux?):

- Madame Ségolène Valmedé et madame Housni Bachir seront responsable de l'enregistrement et de la diffusion des procès verbaux.
- Ceux-ci seront diffusés sous forme de présentation vidéo au moment propice.
- Quant à l'ordre du jour et aux procès verbaux, monsieur Zombré Albert et monsieur Kaya Gédéon seront chargés de l'effectuer.

Attente d'équipe

Qualite du travail

1.Normes de projet (quel est un niveau de qualité réaliste pour les présentations d'équipe, l'écriture collaborative, la recherche individuelle, la préparation des ébauches, la révision par les pairs, etc.):

Un partage équitable des tâches sera réalisé. Il sera basé sur le niveau de difficultés et du temps approximatif de réalisation de chaque tâche. Nous prendrons aussi en compte les aptitudes de tout un chacun et ferons de notre mieux pour que chaque personne ait une tâche qui lui convienne.

2.Les stratégies pour respecter ces normes:

Afin de respecter ces normes, des stratégies seront mises en place:

- Nous créerons une grande affiche sur laquelle tout le monde pourra écrire ses idées
- Des collations seront offerte à l'occasion

Participation d'équipe

1.Stratégies pour assurer la coopération et l'égalité de la répartition des tâches

Pour assurer la coopération et l'égalité de la répartition des tâches nous adoptons les stratégies suivante:

- Leadership partager
- La communication
- Le vote majoritaire
- Nous allons aussi mettre en place un système d'évaluation des capacités de chaque membre du groupe afin d'assurer un partage plus juste et égalitaire des tâches

2.Stratégies pour encourager/inclure les idées de tous les membres de l'équipe (soutien d'équipe) :

Ecouter les idées de chaque membre du groupe, discuter ensemble sur les propositions de tout un chacun et tirer une conclusion(inclure ce qui a été retenu).

3.Stratégies pour maintenir la tâche (entretien des tâches):

- La cohésion
- La communication(toutes les idées sont prises en compte et discutées)
- la motivation
- La volonté

4.Préférences en matière de leadership (informelle, formelle, individuelle, partagée):

Nous avons préféré opter pour un leadership partagée.

Responsabilisation personnel

1. Attente envers la participation individuelle, la ponctualité et la participation aux réunions d'équipe:

- Répondre à 100% de nos obligations idéalement
- Respecter strictement les horaires fixés
- Participer obligatoirement aux réunions d'équipe(sauf en cas de maladie, d'examen partiel)

2.Attente envers l'exécution des tâches d'équipe, l'horaire et les dates d'échéances

Chaque membre du groupe devra remplir pleinement (100%) ses tâches à temps, afin que des corrections soient apportées au besoin.

3.Attente envers la communication entre membres de l'équipe:

La participation (communication à 100%) de tous les membres du groupe est vivement recommandée

4.Attente envers l'engagement sur les décisions et les tâches d'équipe

Toute décision prise lors d'une réunion s'applique à tous les membres du groupe. Par ailleurs chaque personne qui s'engage à effectuer un travail devrait tenir ses promesses et le rendre à temps.

Conséquences pour ne pas avoir suivi les procédures et répondu aux attentes

1 .Décrivez, en tant que groupe, comment vous allez gérer les infractions envers les obligations de ce contrat d'équipe:

Pour gérer les infractions nous commencerons d'abord par des avertissements envers le concerné. Ensuite nous en parlons au professeur ou le TA pour qu'il puisse intervenir.

2. Décrivez ce que votre équipe a l'intention de faire si les infractions se poursuivent:

Si les infractions persistent nous retirerons le concerné du groupe après avoir discuté avec le professeur.

- a) *J'ai participé à la formulation des normes, des rôles et des procédures décrits dans ce contrat.*
- b) *Je comprends que je suis obligé de me conformer à ces modalités et ces conditions.*
- c) *Je comprends que si je ne respecte pas ces modalités et ces conditions, je subirai les conséquences comme indiqué dans ce contrat.*

1) Akpa Christelle _____ date_13/01/19_____

2) Housni Daher _____ date_13/01/19_____

3) Kaya Gédeon _____ date_13/01/19_____

4) Valmedé Ségolène _____ date_13/01/19_____

5) Zombré Albert _____ date_13/01/19_____